

NEMO
Enregistreur de la qualité de l'air intérieur

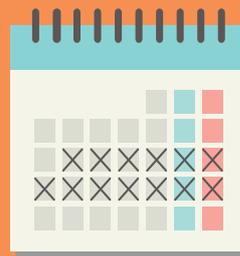
La solution pour votre conformité au décret 2015-1000

(Obligation réglementaire de surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public)

La Réglementation

Quand?

Au plus tard



31/12/2017 : établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans, écoles maternelles et écoles élémentaires

31/12/2019 : centres de loisirs et établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré (collèges, lycées, etc.)

31/12/2022 : autres établissements

Qui les réalise?

Les agents communaux
(services techniques, entretien...)

Si besoin :
Des professionnels du bâtiment ou de la mesure.



5 décrets
2011-1727 ; 2011-1728
2012-14 ; 2015-1000
2015-1926



Rendent obligatoire la mise en place d' :



Une évaluation des moyens d'aération



Un programme de prévention de la qualité de l'air intérieur¹

Les polluants recherchés

	Sources principales	Effets sur la santé	Identification des situations à risque sans mesures	% de bâtiments pollués ²
Formaldéhyde			Impossible	13%
CO ₂			Difficile	11%
Benzène			Facile ³	2%
Perchloroéthylène			Très facile ³	NC



Irritant pour les voix respiratoires et les yeux



CMR: cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

¹ d'autres possibilités existent ; ² Source : «Qualité de l'air des écoles et des crèches : la COPREC publie ses premiers chiffres» ; ³Recommandation de mesure uniquement si proximité d'une source

La méthode Ethera

Première année



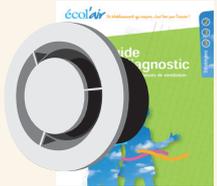
Inspection visuelle et renseignement des grilles d'autodiagnostic

Permet la détection des situations à risque pour le benzène et le perchloroéthylène



Réalisation d'un état des lieux initial de la QAI

Pour les polluants ne pouvant pas être détectés par l'inspection visuelle (formaldéhyde, CO2)
En moyenne 2-3 points de mesures par établissement avec NEMO



Réalisation de l'évaluation des moyens d'aération

Permet de s'assurer du bon fonctionnement de la ventilation (mécanique ou naturelle)

Années suivantes



Inspection visuelle et renseignement des grilles d'autodiagnostic

Permet de détecter si des situations à risques sont apparues pendant l'année écoulée (pour tous les polluants)



Si une situation à risques est détectée

Mesure du polluant sujet de la situation à risque dans la pièce / l'établissement où le risque est apparu.

Tous les sept ans



Renouvellement de l'évaluation des moyens d'aération

Permet de s'assurer du bon fonctionnement de la ventilation (mécanique ou naturelle)

Les valeurs repères



Comment améliorer sa qualité de l'air intérieur ?



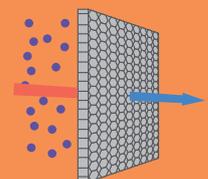
Aérer régulièrement



Supprimer les sources de pollution



Améliorer la ventilation



Epurier l'air